

COMPTE RENDU REUNION DU 14 MARS 2017

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, GERARD Corinne, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude, DÉLIOT Magali formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GASSEN Isabelle, BOLLÉE Marie-Magdeleine, HARDY Françoise, BOUVARD David

Absent : SICOT Guy-Marie

Mme GERARD Corinne a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme GASSEN Isabelle a donné pouvoir à Mme COURAUD Annie pour voter en son nom
Mme BOLLÉE Marie-Magdeleine a donné pouvoir à M. ROUX Michel pour voter en son nom
Mme HARDY Françoise a donné pouvoir à Mme GENEAU Virginie pour voter en son nom
M. BOUVARD David a donné pouvoir à M. HORN Jean-Claude pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 14 mars 2017 à 20H13.

1) Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau du Centre de Gestion de la Fonction Publique concernant les agents promouvables à l'avancement de grade à l'ancienneté.

Le Maire demande au Conseil Municipal la création du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe pour l'agent concerné à compter du 1^{er} janvier 2017 sur la base de 35/35^{ème}.

Vote à l'unanimité.

2) Travaux d'extension de la salle polyvalente pour mise aux normes d'accessibilité des PMR : DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

Le Maire donne lecture de la notice descriptive, estimative et les plans concernant les travaux d'extension de la salle polyvalente pour la mise aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilités Réduites (PMR). Un sanitaire extérieur permettra d'être utilisé par les usagers de la Mairie et de la Bibliothèque.

- Le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : travaux mise en accessibilité sur bâtiment communal taux d'intervention de 27 % sur un montant estimatif de 234 000,00 € HT soit 280 000,00 € TTC : 63 180,00 €.

Vote à l'unanimité.

2) FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local) :

Le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter le FSIPL dans la catégorie : travaux mise en accessibilité sur bâtiment communal taux d'intervention de 30 % sur un montant estimatif de 234 000,00 HT : 70 200,00 €.

Vote à l'unanimité.

3) Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes pour l'extension et la mise aux normes d'accessibilité des PMR de la salle polyvalente :

Le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter le Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes pour les travaux d'extension de la salle polyvalente pour la mise aux normes d'accessibilité des PMR au taux d'intervention de 30 % sur un montant plafonné à 180 000,00 € HT : 54 000,00 € représentant 23 % du montant total HT du projet.

Vote à l'unanimité.

4) Projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération de Saintes :

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saintes 2017-2022.

Le programme Local de l'Habitat définit cinq grandes orientations qui répondent aux enjeux déterminés par le diagnostic et structurent les actions à mener sur la période 2017-2022 :

- Orientation 1 : Avoir un développement plus équilibré et renforcer l'attractivité de la CDA en s'appuyant sur ses polarités ;
- Orientation 2 : Réamorcer la production de logement social et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc ;
- Orientation 3 : Proposer une offre en logement qualitative et répondant aux besoins des différents publics cibles ;
- Orientation 4 : Contenir l'étalement urbain et passer d'une logique de développement subi à maîtriser ;
- Orientation 5 : Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable à l'unanimité sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CDA.

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la CDA.

De mobiliser, aux côtés de la CDA et des acteurs et partenaires de l'Habitat, au regard des compétences qui sont propres à la commune, les moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CDA de Saintes.

Dit que la commune de SAINT-VAIZE se dotera des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CDA de Saintes.

* Divers

La séance est levée à 22H19.